

Herbicide céréales

# CRESPA® 5 L

Votre solution pour désherber les céréales à l'automne

- Haut niveau d'efficacité graminées et dicotylédones
- Souplesse d'utilisation pré / post-levée
- Utilisable seul, en mélange ou en programme

## EFFICACITÉ

- La synergie entre 240 g de flufénacet et 100 g de picolinafène pour un **haut niveau d'efficacité** :
  - sur les ray-grass, vulpins et autres graminées
  - sur de nombreuses dicots
- 2 modes d'action différents :



## SOUPLESSE

- Utilisable en post-levée ou en pré-levée, seul ou en association
- Homologué sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver, blé dur d'hiver, triticale et seigle
- Formulation SC, autorisé à 1 L/ha

## SÉRÉNITÉ

- Préservation du rendement en limitant précocement la concurrence des adventices
- Intervention en sortie d'hiver uniquement si nécessaire

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION SUR BLÉ TENDRE ET ORGE D'HIVER



### Crespa® solo

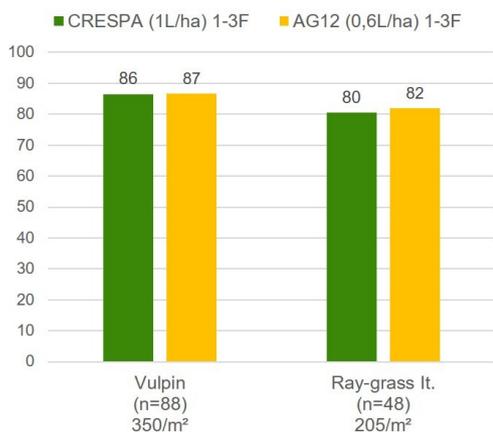


### Crespa® associé

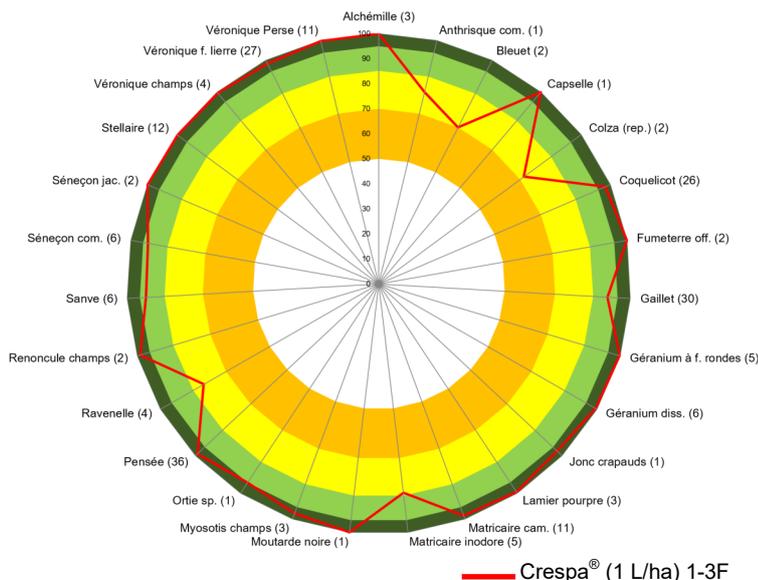


# CRESPA® , UN LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

## ■ Sur graminées



## ■ Sur dicotylédones



### Spectres d'efficacité de CRESPA® (1 L/ha) - 1-3 feuilles de la culture

Source : essais BASF—2011 à 2018

## QU'EST-CE QUE CRESPA® ?

CRESPA® - 5 L	
AMM	N° 2180864
Composition	240 g/L flufénacet + 100 g/L picolinafène
Formulation	SC (Suspension Concentrée)
Cultures et usages autorisés	<b>Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, orge d'hiver, orge de printemps semée à l'automne, seigle</b>
Dose autorisée	1 L/ha; blé dur d'hiver - orge de printemps semée à l'automne et seigle : se reporter à l'étiquette du produit
ZNT aquatique	50 mètres
DVP	20 mètres pour une application d'automne 5 mètres pour une application de printemps
Nombre max. d'application/ ha /an	1/an (stades BBCH 00-29) - Ne pas fractionner
DAR	F (BBCH 29)
DRE	48 heures

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

**0 800 100 299** Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Protection de l'utilisateur pendant la préparation de la bouillie : gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ; EPI Vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1 ; EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) ; Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166.

**IFBM** CRESPA® est inscrit sur la liste des spécialités phytopharmaceutiques testées et acceptées sur orge de brasserie (d'hiver).

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés pour une application en automne.  
SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour une application au printemps.

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. © Marque déposée BASF. Celtic® : marque déposée BASF France SAS - AMM n°9900340 - 320 g/L pendiméthaline + 16 g/L picolinafène. Prowl® 400 – Marque déposée BASF France SAS – AMM n° 8900681 – 400 g/L pendiméthaline. Defi®, Daiko® : marques déposées Syngenta. Mentions légales consultables sur le site <https://www.syngenta.fr>. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.** Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 169CEHE1022R - Octobre 2022.

CRESPA® : SGH07, SGH08, SGH09 – ATTENTION - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme – EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, flufénacet (ISO) - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Prowl® 400 : SGH09 - ATTENTION - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient : pendiméthaline, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Celtic® : SGH09 – ATTENTION - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient pendiméthaline, 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.



SGH07 SGH08 SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**